



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 juin 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h15

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAERH Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Émile suppléant de M. Daniel PARIS ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; GAGLILO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; POUJET Yannick ; TERZO André ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : COUDRY Sébastien ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; LOUIS Bernard ; PARIS Daniel ; RUTKOWSKI Serge ;
C.C.L.L : COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; GOSSE Pascal suppléant de M. Christophe GARNIER ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Denis JACQUIN

Procuration de vote :

Mandants : DUSSAUCY Nadine ; RUTKOWSKI Serge
Mandataires : DEVESA Cyril ; LEGAIN Olivier

Objet : 5A. Renouvellement des contrats de reprise des papiers triés au centre de tri 2021/06_12-28

VALORISATION MATIÈRE – CENTRE DE TRI

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE REPRISE DES PAPIERS TRIÉS AU CENTRE DE TRI

Rapporteur : Monsieur André TERZO, Vice-Président

Le centre de tri du SYBERT valorise deux sortes de papiers différents :

- le Gros de Magasins (GM) aussi appelé 1.02 qui est un mélange de petits papiers et de cartonnettes
- les Journaux revues Magasins (JRM) aussi appelés 1.11 composés de papiers blancs.

Il est rappelé que les recettes de vente de ces papiers sont inscrites au budget, sur l'activité Tri et sont intégrées dans le calcul du montant de la contribution Tri nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'activité.

Les contrats de reprise des papiers 1.02 (confié à GEM Doubs) et 1.11 (confié à Norske Skog) arrivent à échéance au 31 décembre 2021.

Il convient donc de procéder au renouvellement de ces contrats pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2022. Une consultation sera lancée afin de recueillir les offres des candidats au rachat des papiers issus du centre de tri.

Il est envisagé des contrats d'une durée de 3 ans.

Il sera demandé aux candidats de proposer un coût de reprise à la tonne transport compris. Ce prix sera indexé sur les indices en vigueur pour le recyclage des papiers. Un prix plancher sera demandé.

Au vu des difficultés rencontrées lors du précédent contrat (désistement partiel de GEM Doubs au cours du contrat), il n'est pas envisagé de confier l'exclusivité de la reprise des papiers à un seul candidat.

Un montage multi-attributaire n'est pas écarté.

Les prix des papiers étant très fluctuant ; il est difficile d'évaluer le montant de ces conventions de rachat sur la durée envisagée.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de renouveler les contrats de reprise de papier tels que définis ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à procéder à une consultation de gré à gré avec les différents partenaires potentiels en matière de reprise de matières puis à signer les contrats de reprise (recettes budgétaires) ainsi négociés et toutes les pièces nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT
Cyril DEVESA



Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le **01 JUIL. 2021**
ID : 025-252508247-20210622-2021_06_12_28-DE

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 025-252508247-20210622-2021_06_12_28-DE